

Teepol

Détergent multi-usages

Description

Teepol est un détergent multi usages pour le nettoyage de toutes les surfaces lavables. Teepol est spécialement recommandé pour les industries agro-alimentaires. Utilisé comme mouillant, il est très efficace dans les applications industrielles ou agricoles. Utilisé comme dégraissant, il assure parfaitement le nettoyage des carrosseries de véhicules.

Propriétés principales

Teepol est caractérisé par un mélange étudié de tensioactifs anioniques d'où :

- Un pouvoir détergent renforcé, facilitant l'élimination des salissures les plus tenaces
- Un pouvoir émulsifiant très élevé, permettant une dispersion rapide des graisses, huiles...
- Un pouvoir mouillant optimisé qui accélère l'action détergente.
- Teepol est efficace quelle que soit la dureté de l'eau.
- Teepol est agréablement parfumé.

Avantages

- Fort pouvoir mouillant
- Excellent dégraissant
- Pouvoir moussant

Mode d'emploi

1/2 verre à 1 verre (soit 50 à 100ml) pour 10L d'eau, suivant le degré de salissures. Utiliser pur pour les taches tenaces. Nettoyer la surface de façon habituelle, puis rincer.



Delaisy Kargo

REF. :

129584





Teepol

Données techniques

Aspect	Liquide parfumé de couleur verte	Densité relative (à 20°C)	1.010-1.040
pH pur (20°C)	5.0 - 7.0		

Les données inscrites ne sont qu'indicatives pour le produit fabriqué et ne peuvent donc pas être prises pour des spécifications.

Produit

Teepol Détergent Multi-usages

Conditionnement

2 x 5 L

1 x 20 kg

1 x 200 L

Box 48 uc

Recommandations pour la manipulation et le stockage

Manipulation : les recommandations complètes relatives aux précautions de manipulation et d'élimination du produit sont disponibles sur la Fiche de Données de Sécurité, accessible sur Internet sds.diversey.com

Uniquement pour usage professionnel.

Stockage : conserver dans son emballage d'origine, fermé, à l'abri des températures extrêmes.

Législation

Teepol est conforme à la législation relative :

Au règlement détergent CE 648/2004.

Aux produits de nettoyage pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (décret du 17/06/1998).

Ce document a une valeur informative et ne constitue en aucun cas une base légale.

La fiche de Données de Sécurité et l'étiquette doivent rester les documents réglementaires de référence.